



Carte Vigilance atmosphérique : vérifier les mesures mises en place dans votre département (Service en ligne)

Ministère chargé de l'environnement

Ce site informe sur les prévisions des épisodes de pollution de l'air ambiant et les procédures que le préfet décide de mettre en œuvre lors de ces épisodes.

Il est mis à jour dès qu'une procédure est décidée. Par exemple la circulation différenciée.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.lcsqa.org/fr/vigilance-atmospherique/procedures/carte/metropole>)

Vérfifié le 07 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Peut-on rouler en cas de pic de pollution ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10332>)
- Vignette ou pastille Crit'Air (certificat qualité de l'air) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33371>)